

DECISION MUNICIPALE n° D20250527-055

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires scolaires	
	Matière	1.4.4	Commande publique – Autres types de contrats – Autres
Objet	Contrat de sécurité – Petites Villes de Demain		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

- Article 1 :** D'approuver le contrat de sécurité entre L'Etat, la Police Nationale et la commune d'Ussel.
- Article 2 :** L'objet de ce contrat est d'acter l'engagement de la commune et de l'Etat pour développer une offre de sécurité adaptée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».
- Article 3 :** La durée de ce contrat est fixée à 3 ans à compter de sa signature.
- Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 27 mai 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE